

MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

L'an deux mille dix, le quinze novembre, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle du Conseil à la Mairie d'Eyragues, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

Date de la convocation :
8 novembre 2010

Conseillers en exercice : 26
Présents : 20
Procuration : 2
Votes : 22

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2010

Étaient présents les conseillers municipaux :

GILLES Max, TROUSSEL Marc, POURTIER Yvette, LEYDET Michel, DELAIR Patrick, BASNEL Françoise, GAVANON Michel, ROSELLO Louis, RICARD André, MARTINI Geneviève, GOLFETTO Rémi, PACCHIONI Maryse, POUJOL Odile, PANCIN Pierre, MIGNOT Brigitte, AMAT Bruno, MISTRAL Christelle, MARCEL David, BOUCHET Aurélien, LESCOT Vincent.

MISTRAL Christiane a donné procuration à MISTRAL Christelle

DELABRE Eric a donné procuration à POUJOL Odile

Excusées : JULLIAN Madeleine, NIETO Corinne, TAORMINA Corinne, BOUCHET Caroline.

Monsieur le Maire accueille les conseillers municipaux et ouvre la séance à 19 heures. Le compte-rendu du Conseil Municipal du 12 octobre 2010 est adopté à l'unanimité. Yvette POURTIER est nommée secrétaire de séance.

1.1. Indemnité Comptable du Trésor

Rapporteur : Yvette POURTIER

En application des dispositions de l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 et du décret n°82-979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveur des communes et des établissements publics locaux par décision de leur assemblée.

Conformément à l'article 3 de l'arrêté précité, une nouvelle délibération doit être prise lors du changement du Comptable du Trésor.

L'indemnité est calculée selon le décompte suivant :

- 3 pour 1000 sur les 7 622,45 premiers euros;
- 2 pour 1000 sur les 22 867,35 euros suivants ;
- 1,5 pour 1000 sur les 30 489,80 euros suivants ;
- 1 pour 1000 sur les 60 979,61 euros suivants ;
- 0,75 pour 1000 sur les 106 714,31 euros suivants ;
- 0,50 pour 1000 sur les 152 449,02 euros suivants ;
- 0,25 pour 1000 sur les 228 673,53 euros suivants ;
- 0,10 pour 1000 sur toutes les sommes excédant 609 796,07 euros suivants.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité l'attribution de cette indemnité à Mme Andrée COURTADE, nouveau Receveur municipal.

1.2. Subvention Témoignage et Patrimoine

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Madame la Présidente de l'association Témoignage et Patrimoine sollicite une subvention

exceptionnelle de 1 000 € afin de réduire le déficit du bilan d'exploitation de la structure qui est actuellement de 1 317,50 €.

Ce déficit se justifie par les nombreuses animations et manifestations organisées par Témoignage et Patrimoine (expositions abbé Louis Bonjean et St-Eloi, concerts Pigaglio et chants de Noël), la réalisation d'un moyen métrage consacré au costume d'Arles et les frais de fonctionnement du musée (location du local de stockage, assurance, vitrines).

Il est proposé d'attribuer une avance sur la subvention 2011 de 1 000 € au bénéfice de Témoignage et Patrimoine. Il est précisé que l'association devra tenir compte de cette aide dans la demande de subvention 2011.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder une avance de 1 000 € sur la subvention 2011 au bénéfice de Témoignage et Patrimoine.

1.3. Subvention des écoles

Rapporteur : Michel LEYDET

Depuis la rentrée scolaire 2007-2008, il a été demandé à chaque école de présenter un prévisionnel des subventions sollicitées pour les sorties scolaires de l'année en cours avant fin octobre.

Chaque école a fait parvenir une programmation des aides financières demandées. L'école maternelle a sollicité une subvention d'un montant de 2 186 €, comprenant une demande de 980 € pour un voyage d'une classe dans le Gévaudan. La commission des écoles propose de retenir une subvention à hauteur de 1 570 €, sur une base de 10 € par élève scolarisé, comme retenue les années précédentes. Accord unanime du Conseil Municipal.

L'école primaire a sollicité une aide de 2 644,50 €. La commission scolaire propose d'attribuer une subvention de 2 600 €. Accord unanime du Conseil Municipal.

De plus, l'école primaire fait une demande exceptionnelle de 200 € pour le projet Défi Lecture mené en partenariat avec le collège Glanum de St-RÉMY-DE-PROVENCE. Michel LEYDET et la commission proposent d'accorder 150 €. Accord unanime Conseil municipal.

De même, l'école primaire réclame une aide financière pour l'organisation du voyage de fin de scolarité des classes de CM2, dont le budget total s'élève à 11 362 €. Ce voyage se déroulera sur 4 jours à Port Leucate et aura pour thèmes la voile et le vent. La commission des écoles propose d'allouer une aide de 1 250 €, comme attribuée les dernières années. Accord unanime du Conseil Municipal.

Enfin, chaque année la municipalité finance l'un des spectacles de Noël, le second étant pris en charge par les parents d'élèves. Le coût du spectacle proposé à la prise en charge par la commune est de 900 € TTC et sera versé en subvention à la coopération scolaire du primaire. Accord unanime du Conseil Municipal.

Michel LEYDET fait lecture du courrier adressé aux Directrices des écoles établissant notamment les modalités d'attribution des subventions.

Monsieur le Maire intervient pour dresser l'inventaire des actions et aides menées par la commune en faveur des écoles : garderies et restaurant scolaires, entretien des locaux, financement des projets pédagogiques, mise à disposition du car municipal pour deux sorties par classe, travaux dans les écoles, mobilier, équipement informatique, fournitures administratives et achat de livres ...

1.4. Budget Cimetière

Rapporteur : Patrick DELAIR

Lors de la précédente séance, le Conseil municipal a étudié la création d'un budget annexe pour l'aménagement et la vente des caveaux, car la commercialisation de caveaux

au sein des cimetières constitue une prestation de marbrerie funéraire relevant d'un service à caractère industriel et commercial.

Le Conseil a retenu les différents tarifs de vente des caveaux et des concessions pour un montant total pour le particulier de :

	30 ans	50 ans
Concession + caveau 3 places	4 700 €	5 100 €
Concession + caveau 6 places	7 500 €	8 300 €

La mise en place de ce budget annexe, qui doit être préalable à la vente des caveaux, est en cours : la perception recherche la possibilité de transférer les dépenses déjà réalisées et s'interroge sur les déclarations de TVA qui en découlent. La question sur la possibilité d'un paiement fractionné est posée.

Le Conseil Municipal autorise la création d'un budget annexe caveaux funéraires.

2. Personnel

2.1. Primes du personnel municipal

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Par délibération en date du 14 Juin 1994, une prime de fin d'année est attribuée au Personnel, et indexée sur l'évolution des traitements des fonctionnaires.

La prime pour 2009 était fixée à 953 € et considérant qu'il y a eu au cours de l'année une augmentation des salaires de 0,5 %, le montant de la gratification 2010 est porté à 958 € pour un agent à temps complet.

Cette prime est versée avec les rémunérations de novembre.

Il est rappelé l'attribution, depuis 2004, d'une prime liée à la présence et au travail des agents. La prime de base était de 300 € pour 2009 et modulée en fonction des critères énoncés. Il est proposé de porter cette prime de base à 350 € en 2010.

Cette prime est versée avec les rémunérations de décembre.

Le Conseil Municipal approuve à la majorité (1 abstention), le montant de la gratification 2010 à 958 € pour la prime de fin d'année et les conditions d'attribution 2010 de la prime liée à la présence et au travail avec comme base 350 €.

2.2. Assurance statutaire

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Comme pour la protection santé, la commune a l'opportunité de pouvoir souscrire un contrat d'assurance des risques statutaires sur les bases de la négociation menée par le Centre de Gestion des Bouches du Rhône avec GENERALI et DEXIA SOFCAP.

L'assurance statutaire peut comprendre, au choix de la collectivité, les garanties suivantes : décès, accident du travail/Maladie professionnelle, congé longue maladie/congé longue durée, maternité, maladie ordinaire avec franchise de 15 jours fermes par arrêt.

Les taux négociés sont de :

Décès	Accident du travail Maladie professionnelle	Congé longue maladie Congé longue durée	Maternité	Maladie ordinaire – franchise 15 jours fermes par arrêt	TOTAL DES RISQUES ASSURES
Agents CNRACL					
0,21	1.03	1.84	0.84	1.53	5.45
				2.81 Sans franchise	
Agents non CNRACL					
1.10 avec franchise de 10 jours					
1.00 avec franchise de 15 jours					

Il est proposé de n'assurer la collectivité que pour les garanties décès et accident du travail / maladie professionnelle.

Le rapport entre les cotisations versées et les remboursements de 2005 à 2010 est le suivant : 209 000 € de cotisations contre 78 000 € de remboursements.

Le Conseil Municipal à l'unanimité opte pour n'assurer la collectivité que pour les garanties décès et accident du travail / maladie professionnelle.

3. Affaires administratives

3.1. Restaurant scolaire : Diététicien

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Suite au changement de personnel intervenu au restaurant scolaire et sur la base de la réglementation qui s'applique en matière de restauration collective : règles d'hygiène et de sécurité des aliments et préconisations d'équilibre alimentaire, une consultation a été menée auprès de différents prestataires.

Les prestations, sollicitées pour une durée de 3 ans, portaient sur :

- Les normes HACCP et la formation des personnels de cuisine et de service
- La constitution d'un plan de maîtrise sanitaire (PMS)
- L'accompagnement en matière de nutrition et de diététique pour la confection des menus

En marge, un accompagnement était demandé pour le montage du dossier de consultation du marché de commandes des denrées alimentaires et sur la définition d'un programme d'équipements pour la future cantine.

Trois organismes ont fait parvenir une proposition d'intervention :

- Serge FARRUGIA, nutritionniste qui intervenait à la cantine;
- Le bureau TR6 qui avait réalisé le plan HACCP du restaurant scolaire en 2001 ;
- La société BHYOQUAL qui intervient à la crèche La Cabriole.

Après rencontres avec les 3 organismes, il est proposé de retenir la proposition de TR6 comprenant 5 jours de formation Sécurité alimentaire et HACCP sur 3 ans pour 600 € TTC par jour de formation, la formalisation du PMS pour le prix forfaitaire de 1 490 € HT, la formation et assistance équilibre alimentaire pour 629 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité retient la proposition de TR6 avec l'ensemble des prestations et des tarifs ci-dessus énumérés.

TR 6 a également répondu à la prestation d'accompagnement de la commune pour le montage du dossier de consultation du marché de commandes des denrées alimentaires et la définition d'un programme d'équipements pour la future cantine, pour un montant de 4 990 € HT.

3.2. Recensement de la population

Rapporteur : Françoise BASNEL

Le recensement de la population s'effectuera du 20 janvier au 19 février prochains. En 2006, 1 857 logements et 4 179 habitants avaient été dénombrés sur la commune. Le territoire communal avait été réparti en 12 zones.

Il convient de préparer le recensement par la délimitation des zones de collecte (appelées district) et autoriser le recrutement de 8 agents recenseurs ; l'INSEE préconise 1 agent pour maximum 250 logements.

Cette année, la commune est concernée également par une enquête sur la famille qui sera menée sur 3 districts. Elle permettra de suivre l'évolution des structures familiales et complètera les résultats du recensement sur certains thèmes comme le PACS, la garde de jeunes enfants ou les familles recomposées.

Le Conseil Municipal prend bonne note de ces informations.

4. Projets – Travaux

4.1. Aménagement av Barbusse : avenant

Rapporteur : Patrick DELAIR

Les travaux de l'aménagement de l'avenue se poursuivent et devraient se terminer fin novembre.

Il est proposé d'autoriser la signature d'un avenant ayant pour objet d'augmenter la masse des travaux :

- pose de 130 ml de réseau pluvial diam 500 supplémentaires
- pose de 15 ml de canalisation AEP
- mise à niveau de plusieurs branchements EU
- travaux supplémentaires de sondage

et de prolonger les délais d'exécution pour tenir compte de ces travaux supplémentaires.

Le coût de cet avenant se monte à 64 077,29 € TTC, soit 9% du marché initial d'un montant de 709 627,53 € TTC.

Il sera rendu compte en séance de l'avis de la commission d'ouverture des plis qui se réunit le 15 novembre.

Un état des travaux en plus et des travaux en moins va être effectué afin d'établir l'avenant correspondant aux travaux réalisés, suite au prochain Conseil Municipal prévu le 25 novembre 2010.

4.2. Taille des platanes

Rapporteurs : André RICARD – Aurélien BOUCHET

Une consultation a été menée pour la taille de 192 platanes de la commune : Place de la libération, place Saint-Paul, Les Allées, avenue du 11 novembre, route de Saint-Andiol et route de Châteaurenard. Les travaux consistent en la remise en état de la couronne et en l'élégage du bas.

Trois sociétés ont présenté un devis :

	Montant HT	Montant TTC
EUROP'ELAGAGE	10 040,00 €	12 007,84 €
SARL GIORGI Père & Fils	19 920,00 €	23 384,32 €
SARL PROTECT-ARBRES	17 275,00 €	20 660,90 €

Il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise Europ'élitage.

Une consultation a également été demandée pour l'entretien des mûriers-platanes de la commune, mais l'entreprise OVALIE PAYSAGE a effectué cette prestation. Il est donc nécessaire de prolonger d'une année le contrat d'entretien d'OVALIE qui se terminait fin 2009 et d'annuler la procédure de consultation menée en retournant les offres reçues sans les ouvrir.

Le Conseil Municipal retient à l'unanimité l'offre de l'entreprise Europ'Elitage pour la taille des 192 platanes au prix de 12 007,84 € TTC, et prend bonne note des informations concernant la prolongation d'une année le contrat d'entretien d'OVALIE PAYSAGE.

4.3. Diagnostic d'accessibilité des bâtiments publics

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Tous les établissements recevant du public (ERP) doivent faire l'objet d'un diagnostic vis-à-vis de leur accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) :

- avant le 01 janvier 2010 pour les ERP de catégories 1 et 2
- avant le 01 janvier 2011 pour les ERP de catégories 3 et 4
- aucune obligation de délais (si ce n'est avant 2015) pour les ERP de catégories 5, mais vivement conseillé

Tous les travaux de mise en conformité (pour toutes les catégories, y compris la 5) devront être réalisés au plus tard pour 2015.

Des bureaux de contrôles ont été consultés courant octobre 2010 :

- Bureau VERITAS – Agence d'Aix en Provence
- Bureau SOCOTEC – Agence d'Aix en Provence
- Bureau APAVE – Agence de Marseille

Ils ont transmis les propositions HT suivantes :

Bâtiments communaux	Catégorie	VERITAS	SOCOTEC	APAVE
Salle des fêtes	3	375€	620€	300€
Complexe sportif	4	400€	Non fourni	300€
Mairie	4	500€	650€	500€
Ecole primaire	4	370€	750€	500€
Ecole maternelle	4	420€	650€	400€
Les arènes	2	415€	500€	250€
Eglise	3	400€	400€	250€
Foyer du troisième âge	5	200€	480€	300€
Stade (vestiaires + tribunes)	5	100€	450€	Non fourni
Tennis (vestiaires)	5	50€	380€	Non fourni
Office du tourisme / bibliothèque	5	50€	450€	250€
Crèche	5	200€	450€	300€
TOTAL HT :		3 480€ HT	5 780€ HT	3 350€ HT

Il est préconisé de retenir l'offre du bureau VERITAS, qui comprend tous les sites concernés, pour un montant de 3 480€ HT.

Le Conseil Municipal retient à l'unanimité l'offre du bureau VERITAS pour un montant de 3 480€ HT.

4.4. Salle des Fêtes : changement des portes fenêtres

Rapporteur : Michel LEYDET

Une consultation de MAPA (marché à procédure adaptée) a été menée pour le remplacement des portes d'accès de la salle des fêtes d'Eyragues. Il est demandé le remplacement de trois portes d'accès à la salle des fêtes (marché de base), et, en option, le remplacement de la porte d'accès à la salle du troisième âge : dépose et pose de nouvelles portes vitrées lourdes en acier.

Les offres devaient être remises au plus tard le 5 novembre 2010.

L'estimation TTC des travaux était de 17 874 € pour le marché de base et 5 311 € pour les options, soit un total de 23 185 € TTC.

Offre de prix TTC	ONISFLOR	BRUN
Marché de base	15 296,84 €	19 028,36 €
Options	4 764,87 €	6 470,36 €
Montant total	20 061,71 €	25 498,72 €

Il est proposé de retenir l'offre de la société ONISFLOR.

Le Conseil Municipal retient à l'unanimité l'offre de la société ONISFLOR pour un montant de 20 061,71 € TTC.

4.5. Matériel de déneigement

Rapporteur : Patrick DELAIR

Une consultation de MAPA (marché à procédure adaptée) a été menée pour la fourniture d'équipements et matériels de déneigement. Les matériels demandés ont été répartis en 4 lots :

- lot 1 : 1 saleuse
- Lot 2 : 1 lame de déneigement pour camion 15t et 1 lame de déneigement pour 1 tractopelle
- Lot 3 : 3 lames de déneigement pour tracteurs agricoles
- Lot 4 : 1 saleuse manuelle pour trottoirs

Les offres devaient être remises au plus tard le 2 novembre 2010

	Lot 1	Lot 2	Lot 3	Lot 4	TOTAL
<i>Estimation TTC</i>	20 362 €	19 973 €	8 073 €	538 €	48 946 €
ARVEL	19 112,08 €	17 138,68 €			
ACOMETIS	21 806,67 €			534,61 €	
KUPPER VEISSER	22 484,80 €				
EUROPE SERVICE	22 245,60 €	17 461,60 €	19 734,00 €	418,60 €	
MECAGIL	24 644,78 €			424,58 €	

Suite à l'analyse des offres et à la conformité du matériel aux préconisations demandées, le Conseil Municipal approuve le choix du pouvoir adjudicateur et décide d'attribuer les lots du marché à :

- Lot 1 SALEUSE : EUROPE SERVICE - Parc d'Activités de Tronquières – Avenue du Garric – 15000 AURILLAC pour un montant de : 22 245.60 € TTC
- Lot 2 LAMES DE DENEIGEMENT POUR TRACTO + CAMION : EUROPE SERVICE pour un montant de : 17 461.60 € TTC
- Lot 3 LAMES DE DENEIGEMENT POUR TRACTEURS AGRICOLES : marché infructueux vu le montant de l'offre bien supérieure à celle de la maîtrise d'œuvre – lot déclaré sans suite
- Lot 4 SALEUSE MANUELLE : EUROPE SERVICE pour un montant de : 418.60 € TTC

4.6.ZI Les Moutouses : vente d'un lot

Rapporteur : Max GILLES

La commune dispose d'un dernier lot de 3 987 m² à la vente sur le lotissement d'activité Les Moutouses IV, terrain cadastré CR 223.

La société ADS, dont le siège est installé à Eyragues, loue actuellement un terrain à Saint-Martin-de-Crau. M. Denis BELHABIB, gérant, souhaite acquérir un terrain sur Eyragues afin d'y installer son activité d'armatures métalliques dirigée vers les travaux d'infrastructures de ponts et chaussées. Le site d'Eyragues servirait de stockage, la fabrication s'effectuant dans 3 usines françaises. D'ici une année, la société ADS construirait un hangar d'environ 1 000 m² et recruterait assez rapidement 3 à 4 personnes du secteur. M. BELHABIB recherche en priorité des jeunes dont il assurerait la formation. Le prix de vente actuel du terrain de la zone d'activité est de 40 € HT le m².

M. BELHABIB souhaite également acquérir le terrain de 1 026 m² situé au sud de la parcelle en cours d'acquisition. Ce terrain lui serait cédé au prix de 30 € le m², soit une transaction d'un montant total pour les deux terrains d'environ 190 260 € HT.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour la vente de ces deux lots à M. BELHABIB pour un montant total d'environ 190 260 € HT.

4.7. Parc entrée du village

Rapporteur : Max GILLES

Des projets d'organisation du parc situé autour du bâtiment MICHEL à l'entrée du village ont été préparés par Benoît CHRISTOPHE et le bureau d'études CITTA.

Les esquisses sont présentées en séance. Monsieur le Maire explique que les moyens financiers manquent pour réaliser les travaux mais que l'on peut d'ores et déjà réfléchir au futur aménagement. Pour l'instant, on ne touche pas au bâtiment principal.

Monsieur TROUSSEL demande qu'un programme d'ensemble soit défini afin que l'aménagement paysager du site ne vienne pas compromettre son utilisation future.

Le Conseil Municipal prend bonne note de ces informations.

5. Divers

• Prévention routière

Yvette informe de la journée consacrée à la prévention routière aux écoles ce jeudi 18 novembre 2010.

- **La Marseillaise**

Trois tableaux illustrant la Marseillaise ont été achetés. Un a été installé dans la salle du Conseil Municipal, un second, salle des mariages et le troisième sera mis à la BCD aux écoles.

- **Colis de Noël**

Louis ROSELLO expose que, suite à l'appel d'offres, 12 fournisseurs nous ont adressé leur proposition. Cette année 110 couples et 350 hommes ou femmes recevront le colis de Noël offert par la municipalité.

- **Provence Prestige**

Pour son édition 2010, Odile POUJOL, Brigitte MIGNOT et Rémy GOLFETTO ont représenté la commune au Salon de Provence Prestige.

- **Commerce en Fête**

Vincent LESCOT annonce 2 gagnants sur Eyragues à la tombola de cette manifestation.

- **Communication**

Michel GAVANON précise qu'on est en attente du rapport d'expert pour le litige qui oppose la commune à la Société IDSYS concernant le panneau d'information électronique.

La parution du Bulletin Municipal l'Eiraguen sera effective le 15 janvier 2011, tandis que celle de l'Indispensable Eyraguais, document au service des artisans et commerçants du village, le sera pour les vœux du Maire.

Le Père Noël sera au rendez-vous annuel, Place de la Libération le dimanche matin 18 décembre 2010.

- **Vie associative**

Marc TROUSSEL rappelle l'Assemblée Générale des Médaillés Militaires du Canton, qui se déroulera à Eyragues le dimanche 12 décembre 2010 à 11 heures 30 devant la Mairie, avec dépôt de gerbe au Monument aux Morts suivi d'un apéritif à la Salle Baudile Lagnel.

On note la création de 3 nouvelles associations sur la commune : LARSEN, ACE, et Eyragues Multimédias.

- **Téléthon 2010**

Pierre PANCIN annonce l'après-midi festive du 4 décembre 2010 sur la Place de la Libération, où quelques 25 associations animeront les stands au bénéfice du Téléthon.

- **Enfance**

Le CLSH a reçu 42 enfants lors des vacances de la Toussaint. La préparation du séjour au ski est en cours.

- **Travaux**

Patrick DELAIR fait part des aménagements de la sortie du Lotissement Les Chênes verts, qui s'avéraient nécessaires compte tenu des 60 logements : un plateau traversant ralentisseur avec passage piéton et récupération des eaux pluviales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 40.